


# AMAP Vigneux-de Bretagne Volailles

CONTRAT 2019/2020 Coordinateur : Julien Deklerck / Mail : jdeklerck@gmail.com

## Les contractants

Le producteur	Le consommateur
 Yves-Claude Hauraix Piaud 44390 Nort-sur-Erdre	Nom de la famille :  Adresse :
Tél : 02 51 12 96 92 Tél : 06 83 41 60 02 Mail : pacoret.nort@orange.fr	N°de tél fixe : N°de tél mobile : Adresse email :

## Préambule

Notre AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) respecte les principes de la charte établie par l'association Alliance Provence, qui anime le réseau des AMAP. Les objectifs d'une AMAP sont, entre autres, de :

- maintenir une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine,
- mettre en place une économie solidaire de proximité entre villes et campagnes,
- permettre à des consommateurs d'acheter des produits d'alimentation de qualité à un prix juste, en étant informés de leur origine, et de la façon dont ils ont été produits.

**Dates de distribution :** cf tableau

Lieu de distribution: Le Moulin Neuf, 44360 Vigneux de Bretagne

## Les engagements du producteur

- Je m'engage à livrer chaque mois les volailles commandées par les consommateurs. En cas de problème de production, une volaille de substitution pourra être proposée.
- Les dates de livraisons prévues ci-dessus pourront être ajustées en fonction de la rapidité de croissance des volailles. En cas de problèmes sanitaires ou problème du renard, les lots peuvent être décalés de 6 semaines. Si le jour de livraison doit être modifié, l'information sera transmise au plus tard 15 jours avant la livraison.
- Je m'engage à fournir des produits de qualité, en toute transparence et dans le respect de la réglementation et du bon sens, dans un souci de préserver au maximum l'environnement. Les volailles sont certifiées BIO. Les poussins, les aliments sont bios, et le «bien-être animal» est respecté (espace, pondoires, abreuvoirs...). Les terres de production sont certifiées «BIO».

## Les engagements du consommateur

- J'ai pris connaissance du fonctionnement de l'association et du règlement intérieur, et je m'engage à en respecter les principes. Pour tout contrat, une adhésion à l'AMAP est due, dont le prix est fixé chaque année par l'Assemblée générale (2 euros cette année).
- Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies, parties intégrantes de l'agriculture, peuvent nuire à la production. Inversement de bonnes conditions de culture ou météorologiques peuvent augmenter la production. En devenant signataire, j'accepte de partager les risques et les bénéfices de la production.
- Je m'engage à passer une commande d'une quantité minimale d'une volaille par mois.
- Quand je ne peux pas venir chercher mon panier, je trouve quelqu'un qui soit prêt à le prendre et à élarger à ma place.
- Si je suis absent, sans avoir prévenu, alors j'accepte que mon panier soit mis à disposition de l'équipe responsable de la distribution à l'issue de celle-ci, soit dès 19h30. Aucun remboursement ne sera effectué.

Livraison	Prix	Prix pré-payé par volaille	Quantité	Total
Poulet 24 septembre 2019	10 € / kg	16€		
Pintade 24 septembre 2019	10,60 € / kg	15,90 €		
Poulet 29 octobre 2019	10 € / kg	16€		
Pintade 29 octobre 2019	10,60 € / kg	15,90€		
Poulet 26 novembre 2019	10 € / kg	16 €		
Pintade 26 novembre 2019	10,60 € / kg	15,90€		
Poulet 17 décembre 2019	10 € / kg	16 €		
Pintade 17 décembre 2019	10,60 € / kg	15,90 €		
Poulet 28 janvier 2020	10 € / kg	16 €		
Pintade 28 janvier 2020	10,60 € / kg	15,90€		
Poulet 25 février 2020	10 € / kg	16 €		
Pintade 25 février 2020	10,60 € / kg	15,90€		
Poulet 25 mars 2020	10 € / kg	16 €		
Pintade 25 mars 2020	10,60 € / kg	15,90€		
Poulet 28 Avril 2020	10 € / kg	16 €		
Pintade 28 Avril 2020	10,60 € / kg	15,90€		
Poulet 26 mai 2020	10 € / kg	16 €		
Pintade 26 mai 2020	10,60 € / kg	15,90€		
Poulet 23 juin 2020	10 € / kg	16 €		
Pintade 23 juin 2020	10,60 € / kg	15,90€		
			<b>Régularisation contrat 18/19 + ou -</b>	
			<b>TOTAL</b>	



## Modalités de règlement

**Le contrat est réglé en 1 chèque de ..... ou ... ( max. 4 ) chèques de ..... libellés à l'ordre de l'EARL de Piaud.**

Ils sont remis au moment de la restitution du contrat. Ils seront encaissés à la première et à la deuxième livraison. Le poids exact des volailles ne pouvant être connu de manière précise à l'avance, un chèque de régularisation sera réalisé lors de la dernière livraison de chaque contrat.

Fait à Vigneux de Bretagne, en 2 exemplaires originaux, le \_\_\_\_\_

Signature producteur :

Signature consommateur :